

Cession et transport de droits fait par Jean
Almeras avec Jean Daures praticien

L'an mil six cent quarante et le dixième jour du mois de
d'aoust avant midi régnant très chrétien prince Louys
par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre
au village de Palhas juridiction de Compeyre en
Rouergue par devant moy notaire royal et tesmoins soubsignés
fust présent en sa personne Jean Alméras fils
d'Anthoine du maisage de Lintrade en la paroisse de Saint

.....
Sauveur de Verieyres a présent habitant de Compeyre demeurant
à service et louage lequel sachant avoir droit de succéder
aux biens et héritage dudit feu Anthoine Almeras
son père et de Anthoinette Ginsane sa mère comme se trouvant
fils unique et légitime de leur mariage par la cognoissance
qu'il en a eu depuis sa majorité nonobstans qu'il ait
esté privé et tiré de la maison de ses père et mère en son
bas âge par Estienne Deleume de Boyne
soit disant acquéreur ou possesseur de ladite maison et terres
en dépendant et depuis se continue par me François
Galtier et Felize Deleume fille dudit Estienne et femme
dudit Galtier occasion de ladite occupation ledit Almeras
aurait été contraint d'aller chercher sa vie jusqu'à ce
qu'il s'est trouvé capable de trouver à gagner sallaire
pour faire le berger et à présent estant bien informé
de la donation faite par Estienne Almeras père dudit
Anthoine et ayeul dudit Jean l'hors de leur mariage
reçu par Unal notaire le vingt deux novembre 1605
de tous et chacun ses biens présents et advenir en faveur
dudit mariage et des enfants en descendant desquels ledit
Jean se trouve à présent fils unique comme dit est
et se trouvant incommodé pour pouvoir jouir de ses
biens ny de desposseder lesdits Galtier et Deleume mariés
de son bon gré et franche
vullonté a quitté, cède remet et relaxe purement.....

AD12 3E9567 / MN118481 f105